



☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

Portant autorisation occupation du domaine public
« Rue de la Forêt » à HAUTE-SIERCK

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société **SAS MTP TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex**, mandatée par ENEDIS, qui va réaliser des travaux électriques, **dans la « rue de la Forêt » à HAUTE-SIERCK à compter du 12/10/2026 pendant une durée maximale d'un mois ;**

CONSIDERANT que des travaux électriques seront réalisés, qu'à cette occasion la chaussée sera rétrécie et ceci pour préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

A R R E T E

Article 1 - La circulation des véhicules de toutes catégories sera alternée manuellement en fonction de l'avancement des travaux à hauteur du N° 23 dans la « Rue de la Forêt » à HAUTE-SIERCK à compter du 12/10/2026 et pour une durée maximale d'un mois en fonction de l'avancée des travaux ;

Article 2 - Il appartiendra à la Sté **SAS MTP** de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1 ;
L'entreprise favorisera l'accessibilité des habitations impactées par l'emprise des travaux et réduira au strict nécessaire la durée de l'empiètement sur la voie publique ;

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune ;

Article 4 - Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sierck-lès-Bains.
- SAS MTP TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 05/10/2026

Le Maire Guy HOCHARD

